



# ORGANISATION DES COMPETITIONS D'ATHLETISME SUR LE TERRITOIRE DE LA LIGUE CAHIER DES CHARGES 2019

## 1) COMPETITIONS ESTIVALES

### CHAMPIONNATS REGIONAUX – PRE-FRANCE – INTERCLUBS – CHALLENGES EQUIP'ATHLE – etc... :

**LIGUE :** Ces compétitions sont du ressort de la CSO Régionale qui en délègue l'organisation aux Comités départementaux ou aux clubs (sous couvert des Comités départementaux dont ils dépendent). Les horaires sont établis conjointement par la CSO et par la structure support de l'organisation en fonction des installations du stade sur lequel se déroulera la compétition. Les clubs ou CD, demandeurs de l'organisation d'un Championnat (Régionaux, Interclubs, Equip'Athlé, Pré France) devront faire acte de candidature auprès de la CSO de la Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme lors de la réunion du dernier trimestre de l'année précédente.

#### Jury des Officiels Techniques :

- L'organisateur proposera lors de la dernière réunion de la CSO précédant le début de la saison estivale (mars/avril), le Directeur de réunion, les Secrétaires Logica, les Juges Photo d'Arrivée, 2 Juges Arbitres, 2 starters, issus de préférence des officiels du département de la structure organisatrice
- La structure organisatrice proposera également tous les juges volontaires de son département sur les autres postes, un effort particulier devant être porté sur les championnats Equip'Athlé.
- Les autres juges seront inscrits par leur club auprès de la COT (cot.lca@orange.fr).
  - a) Au plus tard 21 jours avant la compétition, **pour les Championnats Régionaux individuels BE/MI et CA/JU/ES/SE**, (hors EC), le nombre de juges à inscrire, par chaque club est déterminé par la moyenne des athlètes engagés sur les 3 dernières saisons selon le tableau suivant :

Nombre de juges à inscrire pour chaque compétition de l'année	Moyenne du nombre d'athlètes engagés les 3 années précédentes
1	3 à 6 athlètes
2	7 à 10 athlètes
3	11 à 15 athlètes
4	16 à 20 athlètes
5	Au-delà de 20 athlètes

- b) Au plus tard le mardi précédent la compétition, **pour les Championnats Régionaux d'Epreuves Combinées**, le nombre de juges à inscrire, par chaque club est déterminé le nombre d'athlètes engagés :

Nombre de juges à inscrire	Nombre d'athlètes engagés
1	1 à 3 athlètes
2	4 à 6 athlètes
3	7 à 10 athlètes
4	Au-delà de 10 athlètes

- c) **Pour les interclubs**, les règles spécifiques de constitution du jury seront appliquées.
- d) **Pour les Championnats Equip'Athlé**, 1 juge ou 1 jeune juge par équipe engagée à inscrire au plus tard le mardi précédent la compétition.

**Les clubs ne présentant pas le nombre de juges requis dans les délais impartis pour chaque type de compétition devront acquitter une pénalité de 100 € par juge manquant.**

- Le jury définitif formé par la COT sera publié sur le Site de la Ligue, au moins 10 jours avant la compétition.
- Dans tous les cas la mise en place et le suivi du Jury, le jour de la compétition, seront faits par le Directeur de Réunion et le membre de la CSO désigné.
- Le délégué au contrôle antidopage sera désigné par le président de la Ligue.
- Le jury des officiels techniques devra être composé au minimum de 5 juges par concours (6 avec l'anémomètre sur la longueur et le triple saut) ainsi que de 6 commissaires de course. Les juges devront officier pendant toute la durée de la compétition et ne pas quitter leur poste en cours de journée.

Une information paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions.

**STRUCTURES SUPPORTS** : La structure (Club ou Comité Départemental) qui accueille la compétition a la charge de fournir le personnel (en plus du Jury des Officiels Techniques) indispensable au bon déroulement des courses et des concours (navettes, escortes antidopage, mise en place du matériel de compétition, y compris les haies) elle devra également préparer les locaux nécessaires :

- Local pour le secrétariat LOGICA : ce local devra être fermé, indépendant, si possible, des autres locaux (technique, animation etc...) et suffisamment grand pour recevoir de 4 à 6 personnes, il devra être équipé de tout le matériel électrique nécessaire pour la mise en place d'au moins deux ordinateurs et deux imprimantes avec la possibilité d'accéder à Internet et de faire des photocopies.
- Espace d'enregistrement des confirmations de participation des athlètes ;
- Espace d'enregistrement du Jury ;
- Local infirmerie et local pour le contrôle antidopage ;
- Espace pour le repas du Jury ;
- Emplacement pour affichage.

L'ensemble de ces locaux devra être équipé de tables et de chaises.

Installations : Les installations, piste et aires de sauts et de lancers ainsi que les différents tracés, devront être en parfait état et conformes aux règlements en vigueur, la ligne d'arrivée et les rectangles noirs devront être d'une très grande visibilité afin de permettre le réglage du chronométrage électrique.

Zones de coaching : pour tous les concours l'organisation devra prévoir une zone de coaching délimitée matériellement.

Matériel : La structure support devra prévoir tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition (anémomètres, barres de sauts, appareils de mesures, talkies walkies, papeterie etc...), en cas de manque la liste du matériel complémentaire devra parvenir à la Ligue au moins 15 jours avant la compétition.

Marketing : L'organisateur se doit de faire apparaître les partenaires officiels de la Ligue par banderoles et panneaux. L'organisateur se doit d'avertir la Ligue s'il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.

Animation : Pour ces compétitions l'animation est organisée par la structure locale avec les animateurs de la Ligue désignés par la CSO. Une réunion avec le prestataire musical de l'animation se déroulera sur place dans le mois précédant les compétitions. L'alimentation électrique du podium est à la charge de la structure support. Les Animateurs devront figurer dans le jury des Officiels Techniques.

Dossards : Les dossards seront fournis par la Ligue ou la structure support, en fonction du type de compétition.

Récompenses : pour les Championnats Régionaux individuels, la Ligue fournira les médailles pour tous les podiums des catégories BE à JU.

Restauration du Jury et des Cadres Techniques

Boissons : L'organisateur de la compétition a à sa charge le coût des boissons du Jury à raison d'une boisson par demi-journée.

Repas : Pour toutes les compétitions se déroulant sur la journée complète, la structure organisatrice devra fournir les repas de midi qui devront comprendre, dans la mesure du possible, un plat chaud ou un plat cuisiné complet, fromage, dessert, pain, boisson et café. Pour les compétitions se terminant après 20 heures, la structure support fournira un encas (sandwich et une boisson) aux membres du Jury. Dans tous les cas la structure organisatrice doit prévoir : les locaux, le mobilier (tables et chaises) ainsi que les personnes assurant la préparation, le service des repas et les différents rangements après ledit repas. Pour les compétitions débutant en début d'après-midi et nécessitant la présence du Jury dès 12 h, la structure organisatrice assurera un repas complet au Jury dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les buvettes : La recette des buvettes est acquise à la structure support.

Couverture médicale : La couverture médicale (Médecin, Kinés et Secouristes) est à la charge de la structure organisatrice.

## **2) COMPETITIONS REGIONALES EN SALLE**

Compétitions intégralement du ressort de la CSO régionale.

Le jury sera élaboré par la COT avec les officiels volontaires ayant répondu à l'appel à candidature. Une information paraîtra chaque année pour préciser les modalités du déroulement de ces compétitions.

## **3) CROSS-COUNTRY : CHAMPIONNATS REGIONAUX et ½ FINALE DES FRANCE.**

Un livret spécifique sera édité à chaque épreuve pour préciser les modalités sur le déroulement de la compétition.

**LIGUE** : Ces compétitions sont sous la responsabilité de la CSO, en collaboration avec la CRCHS. Il incombe à celles-ci d'effectuer une étude préalable du parcours, avec les responsables de la CSO départementale, de la CDCHS et de la structure support.

La CSO gère les engagements et les qualifications.

Jury des Officiels Techniques :

L'ossature du jury des Officiels Techniques de la compétition (Secrétariat Logica, Juge-Arbitre, Starters, Chronométrage) sera déterminée à l'avance par les Commissions concernées (CSO, COT) en tenant compte des propositions de l'organisateur.

L'organisateur proposera à la COT (au moins trois semaines avant la compétition) une liste du Jury local qui sera intégré dans les différents jurys de la compétition.

Le délégué au contrôle antidopage sera désigné par le Président de la Ligue.

**CLUB SUPPORT (ou COMITE DEPARTEMENTAL)** : Le club qui accueille la compétition a la charge de trouver un parcours proposant, si possible, trois boucles d'environ 1000 m (PB) - 1500/2000 m (MB) - 2000/2500 m (GB) Les horaires, le plan du parcours ainsi que toutes les informations se rapportant à l'organisation des Championnats Régionaux et la ½ finale des France devront, après acceptation de la CSO, être prêts deux mois avant la compétition pour être diffusés à la Ligue et aux clubs.

Le club fournira, également, toutes les personnes nécessaires au bon déroulement des courses (commissaires de parcours, navettes, escortes antidopage...).

il devra assurer le piquetage du parcours, la mise à disposition des locaux nécessaires (secrétariat, vestiaires, local pour le Contrôle Antidopage) ainsi que le matériel nécessaire à la reproduction (une ou deux imprimantes, en fonction de leurs capacités).

Dossards (Régionaux et ½ Finale) : Les dossards seront fournis par la Ligue ou par la structure support après accord de la Ligue. La préparation et la remise des dossards seront gérées par la structure organisatrice.

Chronométrage à puces (Régionaux et ½ Finale) : La Ligue aura à sa charge la préparation et la gestion du système ainsi que toutes les fournitures nécessaires (puces, attaches etc...)

Récompenses (Régionaux et ½ Finale) : La Ligue fournira les médailles pour tous les podiums individuels et la 1<sup>ère</sup> équipe, l'organisateur aura à sa charge les autres récompenses (coupes par équipes) pour toutes les catégories de Benjamins à Masters (Hommes et Femmes)

Marketing : L'organisateur se doit de faire apparaître les partenaires officiels de la Ligue par banderoles et panneaux. L'organisateur se doit d'avertir la Ligue s'il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.

Animation : Sauf cas particulier l'animation de ces compétitions est du ressort de la Ligue. Une réunion avec le prestataire musical de l'animation se déroulera sur place dans le mois précédant les compétitions. L'alimentation électrique du podium est à la charge de la structure support.

Restauration du Jury et des Cadres Techniques : Pour toutes les compétitions se déroulant sur la journée complète, la structure organisatrice devra fournir les repas de midi qui devront comprendre, dans la mesure du possible, un plat chaud ou un plat cuisiné complet, fromage, dessert, pain, boisson et café.

Les buvettes : La recette des buvettes est acquise à la structure support.

Couverture médicale : La structure support de la compétition, prendra contact avec la Ligue afin de déterminer la couverture médicale nécessaire (médecin, secouristes et éventuellement kinés).

#### **4) CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX - MEETINGS - COMPETITIONS CLUB**

Toutes ces compétitions sont de la responsabilité des structures organisatrices mais la Ligue garde la maîtrise de la structuration du calendrier des compétitions se déroulant sur son territoire et peut être amenée à demander de déplacer ou pourra invalider une épreuve qui ne rentrerait pas dans ces critères.

Inscription de la compétition sur SI-FFA : Avant d'être inscrite sur le calendrier SI-FFA, la compétition devra OBLIGATOIREMENT être inscrite au calendrier de la Ligue, ladite compétition devra, préalablement, figurer au calendrier du Comité Départemental concerné. Une réunion d'harmonisation du calendrier se déroulera chaque année (en novembre) pour l'année suivante, avec les responsables des CSO départementales chargés du calendrier de leur département. **AUCUNE COMPETITION NE POURRA ETRE INSCRITE EN COURS D'ANNEE** (sauf dérogation accordée par les CSO FFA et Ligue, sur demande justifiée par le club et en accord avec le Comité départemental concerné).

Pour l'homologation des performances, il est impératif que le jury de ces compétitions soit composé d'Officiels diplômés et saisi sur Logica pour la mise en ligne. Pour assurer la qualité et la crédibilité des championnats départementaux et des meetings « régionaux », le club organisateur devra OBLIGATOIREMENT proposer à la CSO régionale, 15 jours avant la compétition, le Jury suivant : Directeur de Compétition, Directeur de Réunion, Juge-Arbitre, Chef du Chronométrage électrique, Chef Starter, Responsable LOGICA. Le Jury devra être composé de Juges qualifiés et leur nombre doit être suffisant pour le bon déroulement de la compétition avec un minimum de 3 juges diplômés dans les concours et avec, si possible, un Juge Fédéral comme Chef de concours.

Dates limites pour l'inscription des compétitions des Comités et des Clubs aux calendriers de la Ligue :

- COMPETITIONS HIVERNALES : 20 OCTOBRE (pour la saison à venir)
- COMPETITIONS ESTIVALES : 15 MARS (de l'année en cours).